

## Aapravasi Ghat (Mauritius)

No 1227

### 1. BASIC DATA

*State Party:* Republic of Mauritius

*Name of property:* Aapravasi Ghat

*Location:* Port Louis District

*Date received by  
the World Heritage Centre:* 31 January 2005

*Included in the Tentative List:* 28 July 2003

*International Assistance from the World Heritage Fund for  
preparing the nomination:* No

*Category of property:*

In terms of the categories of cultural property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, this is a site.

*Brief description:*

Aapravasi Gat, Port Louis, is the site where the modern indentured labour Diaspora began. In 1834, the British Government selected the island of Mauritius to be the first site for "the great experiment" in the use of "free" rather than slave labour. Between 1834 and 1920, almost half a million indentured labourers arrived from India at Aapravasi Ghat to work in the sugar plantations of Mauritius, or to be transhipped to Reunion Island, Australia, southern and eastern Africa or the Caribbean.

The buildings of Aapravasi Ghat are one of the earliest explicit manifestations of what was to become a global economic system.

### 2. ACTIONS

*Background:* This is a new nomination. Supplementary information sent by the State Party has been received on 14 February 2006.

*Date of the Technical Evaluation Mission:* 2-5 September 2005

*Dates of request for additional information and of receipt  
from State Party:* None

*Consultations:* ICOMOS has consulted its International Scientific Committees on Archaeological Heritage Management and on Shared Built Heritage.

*Literature:* Anderson, Clare, *Convicts in the Indian Ocean, Transportation from South Asia to Mauritius 1815-53*, London, 2000; Carter, Marina, *Servants, Sirdars & Settlers, Indians in Mauritius, 1834-1874*, Delhi/New York, 1995; Carter, Marina, *Voices from Indenture: Experiences of Indian Migrants in the British Empire*, Leicester, 1996; Kale, Mahdavi, *Fragments of Empire: Capital, Slavery, and Indian Indentured Labor in the British Caribbean*, Philadelphia, 1998; Chowdhury,

Amitava, *The Aapravasi Ghat, Past & Present: Archaeological Investigations*, Port Louis, 2003.

*Date of ICOMOS approval of this report:* 10 April 2006

### 3. THE PROPERTY

#### *Description*

Aapravasi Ghat is the site through which 450,000 indentured labourers from India first set foot in Mauritius between 1830s and the 1920s, marking one of the great waves of migration in recorded history.

Set on the bay of Trou Fanfar, in the capital Saint Louis, Aapravasi Ghat is the remains of a cluster of three stone buildings dating from the 1860s, built on the site of an earlier immigration depot. The remaining buildings represent less than half of what existed in the 1860s.

The nominated site is tightly drawn around the buildings and covers 1640 sq metres. It is surrounded by a buffer zone which is part of the heart of the rapidly expanding city and a busy harbour.

The buffer zone 28.9 hectares is divided into two zones: a smaller zone 1 of 2.9 ha enclosing the nominated area, and a larger zone 2 of 26.0ha that surrounds zone 1.

The abolition of slavery in European colonies during the nineteenth century prompted tropical plantation owners worldwide to seek new sources of affordable and efficient human labour. In 1834 the British Government inaugurated what was called a "Great Experiment", a system of indentured contract labour, developed to attract workers to British colonies. They initially considered attracting workers from China but then turned to India where at the time the economic situation in some Indian states was very depressed. Indians, under an "indentured" or contract labour scheme, were transported to plantations across the British Empire to replace enslaved Africans.

Indentured labour was in existence at an earlier date, for instance in attracting mainly British settlers to emigrate to the Massachusetts colony in the 17<sup>th</sup> century, and then later to the first settlement in Cape Colony in the 1820s. However it was not on the scale that developed post-abolition in 1834.

The island of Mauritius was chosen as the site for the first recipient of this new indenture system in 1834, as it was perceived to be an expanding plantation economy unlike the "exhausted" West Indian sugar producers, and also because of its proximity to India.

Plantation owners procured cheap labour from the Indian subcontinent through arrangements with colonial authorities. Men and women recruited as labourers from the countryside became indentured workers, so-called because they were obliged to sign contracts of indenture to work for a certain number of years in return for basic pay, room, and board.

The system soon spread to other countries and indentured labourers from India, Africa, South-east Asia, China and Melanesia emigrated to cocoa and sugar plantations in British, French and Dutch colonies in, for instance, Trinidad and Guyana in the 1840s, South Africa in the 1860s, Surinam in the 1870s, and Fiji in the 1880s. By the

time that the system was formally abolished in 1918, around 2 million people had been transported across the world and there were nearly half a million Indian immigrants in Mauritius, a quarter million in Guyana, over a hundred thousand in Natal and Trinidad, and significant numbers in Fiji, Guadeloupe, Reunion, Jamaica, and East Africa.

In Mauritius, most indentured workers were recruited from North India, especially Bihar and the Northwest Provinces such as Uttar Pradesh, although smaller numbers came from the Tamil and Telugu districts of South India. In the almost 90 years that the system was in operation, the British authorities in India handled around 1.2 million indentured labourers through emigration depots.

Today about 68 percent of Mauritius' population of 1.22 million are of Indian origin.

Because the “free” indenture system was designed to prove a viable alternative to slave labour, it was closely scrutinised and detailed records kept of the entire proceedings: recruitment, shipping, allocation to estates and employment history as well as data on individuals. The resulting registers are collected at the Indian Immigration Archives of the Mahatma Gandhi Institute, Mauritius (outside the nominated property). The size, comprehensiveness and quality of the database, which deals with all the almost half a million migrants, is impressive.

The property was given the name Aapravasi Ghat in 1987, meaning immigration shore or depot in Hindi. Literally the word ghat means interface – in this case between sea and shore or between the old life and the new; it signifies the symbolic nature of the site as the arrival point for the ancestors of over half the current population of Mauritius.

The nominated property consists of what remains of a construction sequence on the site of the immigration office between 1849 and 1865.

The property consists of the following:

#### 1. Remains of three adjoining buildings:

- Entrance Gateway and Hospital Block
- Immigration Sheds
- Service quarters

#### 2. Wharf wall and steps

#### 3. Symbolic meaning of the site

#### *Buildings:*

##### - Entrance gateway and Hospital Block

The remaining stone-arched gateway was constructed in 1865 to serve as a secondary entrance to the complex. The single storey hospital building, adjoining the gateway, has dressed stone quoins and window dressings and rendered rubble-stone walls. In 2000 the building was re-roofed.

The hospital block consists of seven adjoining rooms. The 1865 plan indicates their use as guard's room, stable, cart

house, officials' kitchen, surgery and ward room, and staff privies. Few interior details survive, apart from in the kitchen.

##### - Immigration Sheds

All that remains of the sheds are one stone wall. Originally the building had three random rubble stone walls while the fourth was of timber planks.

In the courtyard in front of the building excavation has revealed the remains of an immigrants' kitchen and the Sirdar's (Gang leader's) Quarters.

##### - Service quarters

Remains of a bathing area and immigrants' privies still survive.

#### *Wharf Wall and steps:*

Half way along the Service quarters block are steps leading to the wharf. The wharf wall is of dressed stone of varying patterns, reflecting different periods of building construction. The flight of 14 straight stone steps, up which all new immigrants had to pass, are considered to be the symbolic gateway to the island. The wharf steps no longer give access directly to the water, as the land in front of them has been reclaimed.

The immigration depot in its latest manifestation originally extended much further to the east under what is now the bus station and a dual carriageway. (See history below)

#### *Symbolic meaning of the site:*

The immigration depot and particularly the wharf steps, the first thing that many immigrants coming from India saw of Mauritius, have great symbolic significance as an entry to a new way of life – full of hope and promise for some, hardship for others - and can be said to commemorate all the new immigrants that passed along them.

#### *History*

In 1721 the French took formal possession of Mauritius. Because of its sheltered position, Trou Fanfaron, became the landing point for the first French settlers who began the construction of Port Louis in 1732, using labour from India, Africa and the Malagasy. Large defensive walls and a hospital with foursquare walls around a court were some of the earliest constructions. The hospital still exists in the buffer zone.

The hinterland of Trou Fanfaron became the cosmopolitan commercial centre of Port Louis: in the 18<sup>th</sup> century Malagasy, African and India freemen settled there and they were joined by merchants from India and China in the 19<sup>th</sup> century. A “Mauritian” style of architecture soon began to emerge, based on walls of stone with lime mortar or *latanier* wood, and roofs of *argamashe* mortar over shingles (a technique imported from India) or latanier leaves. The lime mortar included yoghurt, egg whites, butter and “gingely” oil – a recipe that is still in use today, and being used for restoration work on Aapravasi Ghat.

From the mid 18<sup>th</sup> century sugar plantations were developed on the island, worked by slaves.

In the early 19<sup>th</sup> century, the British were expanding their influence in the Indian Ocean. At the end of 1810, the British marched into Port Louis and the French surrendered. Under the British, sugar production increased, Port Louis was transformed into a free port, roads were built and trade flourished. With the abolition of slavery in 1834, the system of indentured labour was introduced by the British government to maintain a supply of labour, particularly for the sugar plantations. Thousands of people began to arrive each year from India and were housed initially in a depot in Port Louis until they could be dispersed to the plantations.

The nominated site is the remains of this depot. Aapravasi Ghat is located on the east side of the bay of Trou Fanfaron. There were three main phases for the history of reception arrangements for immigrant labourers.

In the first phase from 1834 to 1849, when immigration began and the system of indentured labour was first established, it appears that there was initially no fixed immigration depot and several buildings in different locations around the bay were used for disembarkation by arriving labourers. Around 1840 a building later converted into a smallpox hospital served as the immigration depot. Its location is not known. In 1843 there is a written reference to 'old stone buildings' being used and these have been identified with part of the Military hospital complex built in the 1740s. At least three other buildings are also known to have been used.

The site of Aapravasi Ghat was chosen in 1849. An old French building built before 1775 then existed on the site and this seems to have formed the core for other structures subsequently added. A plan of the site drawn up in 1849 shows the additions made. As with most plans it is not clear if all of what is shown was constructed. The plan shows six buildings around a yard the whole complex adjacent to stone steps leading down to the harbour. Almost immediately it became clear that the new structures were inadequate to cope with the numbers of immigrants arriving: there were at time as many as 1,000 men, women and children in the depot at any one time. The space was enlarged in the 1850s and a new landing space created. Further enlargements were approved in 1856.

By 1857 all available land had been built upon. Further land was then acquired and the site improved by installing privies, roofing the buildings in French tiles rather than tin to give better insulation and ventilation and constructing a wharf wall along the waterfront. All this was completed by 1859. The Protector of Immigrants describes the complex in detail in his report for 1859. He mentions large buildings some with bitumen floors, tile roofs, and planked walls, and says that 600 people can be accommodated "without the slightest inconvenience". The newly improved depot was photographed in 1859.

In the 1860s further changes were made to separate new and old immigrants and to provide separate toilets and bathing places. All the changes between 1864-5 are documented.

In 1864 the construction of a railway cut the immigration depot into two and walls were constructed along the edges of the tracks. Further minor modifications were made up to 1923.

Indentured immigration declined during the 1870s and finally ceased in 1923. The buildings were put to other uses. Many survived until a bus station was constructed in the 1970s and a motorway (the M2 national road) was put through the site in the 1980s. Others were demolished to 'tidy up' the area. In the 1990s part of the site was landscaped as a commemorative space.

In 1865 the depot consisted of: Gatekeeper's office, Surgery, Kitchens, Immigration office, Sirdars' sheds, offices of the depot Keeper and Store Keeper, Immigrants' Sheds, privies and steps leading to the wharf. Of these only the gatekeeper's office, surgery and wharf steps survive. There are archaeological remains of the kitchens, sirdars' quarters, part of the immigration sheds and privies.

During the 1980s awareness was fostered by determined local residents of the importance of the site. A practice was inaugurated of holding a religious ceremony at the site every November to honour the *jehaji bhai* spirit. The remains were proclaimed a national monument in 1987 and in 1988 the site was vested in the Ministry of Education, Arts and Culture.

In 1999 a project was started to renovate the remaining buildings on the site together with a study of the extensive archival evidence that is extant. In 2001 archaeological excavations were begun by the Mahatma Gandhi Institute. This project led to some controversy and it was agreed that a legal framework for the development should be put in place. In 2001 the Aapravasi Ghat Trust Fund was established. This has led to more intensive archaeological work being carried out and a project to reverse inappropriate work carried out in the 1990s. In 2001 the name of the site was changed from Immigration Depot to Aapravasi Ghat. To some sections of the population in Mauritius this change has signalled the association of the site with Hindu indentured labourers rather than all indentured labourers, as some were not Hindu but Muslims.

## **Protection and Management**

### *Legal provision:*

The Aapravasi ghat site is owned by the Ministry of Arts and Culture.

The core area is protected as a national monument in terms of the National Heritage Fund Act of 2003 and earlier legislation. This provides for the consent of the National Heritage Fund to be sought for any work done on the site.

The Buffer zones are regulated by the Municipal Council of Port Louis as part of their overall regulation of their area under the Local Government Act.

### *Management structure:*

The day-to-day management of the site is the responsibility of the Aapravasi Ghat Trust Fund. The Board of the Trust consists of representatives of key member institutions such as national Heritage fund, and

the Ministries of Arts and Culture, Tourism and Finance. A technical team drawn from the Board reviews all site work.

A preliminary Management Plan submitted with the nomination dossier, set out a management organisation chart, and the establishment of various management and consultative committees, and a proposed staffing plan.

A more detailed Draft Management Plan was submitted by the State Party on 15<sup>th</sup> February 2006.

This sets out existing municipal plans such as the Mauritius Port authority Master Plan, 2002 -2025 which includes the Aapravasi Ghat Development project. It also details resources directed to Aapravasi Ghat Trust by the Mauritian Government. Between 2002 and 2005, Rs 8 million, that is approximately \$260,000, was allocated.

The Plan details what needs to be addressed in terms of management structure, and legal protection. Currently there is no national policy on World Heritage sites which impact on decisions by local authorities. The plan outlines objectives to put legislative back-up in place and to set up a clear management structure which will involve a Steering Committee and Management Plan Committees. Further objectives cover the development of a comprehensive Conservation Plan, the need to foster links with the local community in the buffer zone, and an infrastructure for visitors.

The draft plan has been put out for a three to four month consultation. The funding to implement the plan has not yet been fully identified.

#### *Resources:*

The prime source of funding is the Ministry of Arts and Culture which disbursed funds for recurring work and projects to the Aapravasi Ghat Fund.

#### *Justification of the Outstanding Universal Value by the State Party (summary)*

The Aapravasi Ghat is where the modern indentured labour Diaspora began.

The property is unique because it is the only surviving example of an Immigration Depot from this global labour Diaspora which reflects the system put in place by the British Government for its colonies.

Mauritius welcomed the largest single contingent of indentured labourers through its migration depot.

## **4. EVALUATION**

#### *Conservation*

As outlined above the site has been subject to a restoration programme and two phases of archaeological investigation since 1999. The aim has been to unpick landscaping carried out in the early 1990s and to restore the site to how it looked in the 1860s.

For instance in 2000 the Hospital Block was re-roofed inappropriately with modern materials and a large arched opening in the cart house blocked. This programme has not been without some debate and controversy. One of the difficulties is that there is no conservation plan or

archaeological strategy, and no formal consent for the work has been obtained nor has the process been documented in detail.

There is a need now to regularise the situation through the development of the necessary plans and strategies and, where appropriate, to seek retrospective approval for the work so far undertaken.

#### *State of conservation:*

The site is fragile. Much of the evidence for the original structures comes from exposed archaeology, some of which, such as early asphalt flooring and patches of original lime plaster, are very friable. There is a need to conserve what has been exposed or back fill. Where work is undertaken to restore buildings to how they looked at an earlier date, and this process seems to have been given considerable thought, it is desirable that this process be justified and recorded. The importance of the steps should be underscored from the beginning: it important for the evaluation of outstanding universal value, authenticity, integrity and the delineation of boundaries.

#### *Protection and Management:*

As a national monument, the consent of the National Heritage Fund should be sought for any work done on the site. It would appear that this provision has not always been followed with regard to recent archaeological excavations and restoration of structures.

The State Party needs to take steps to ensure that in the future the provisions of national heritage legislation, in particular provisions for independent review by and consent from the National Heritage Fund for work to be undertaken on this site are honoured by the Aapravasi Ghat Trust Fund and that the Heritage fund is made aware and has records of the work for which its consent was not requested.

The preliminary Management Plan submitted with the nomination dossier is in effect a list of desired management strategies that presently have no legal standing and cannot be given such in their current form. The plan allows for various management and consultative committees, and a proposed staffing plan but it is not clear when and how these will be put into place.

There are a number of issues that need addressing by a management plan. These include the need for:

- the Aapravasi Ghat Trust to work in collaboration with the national heritage Fund
- an archaeological strategy to be developed
- a conservation and development plan for the buffer zone to be agreed with the Port Louis town authorities
- a tourist plan to be developed to optimise the resources of the site

There is a need to address these issues and provide a firm framework for the management of the site.

#### *Boundaries:*

The buffer zone currently has no legal status. Its boundaries are protected only by means of apparently

unwritten undertakings by the Lord Mayor of Port Louis and the Mauritian Ports Authority.

Given the development pressures this is a cause for concern. During the ICOMOS mission it was suggested that the buffer zone could be regulated via provisions contained in Section 14 of the Planning and Development Act. This would require amendment of Port Louis' town planning scheme. This would involve the drafting of an appropriate strategy for the conservation and development of the Buffer Zone. The State Party agreed to consider this and measures to protect as national monuments around 90 structures of conservation value that the Aapravasi Ghat Trust Fund has identified in the buffer zone.

#### *Risk Analysis:*

##### **- Development**

The main threat to the buffer zone and thus to the setting of the site is from rapid urban development. All of the buildings immediately to the west of the core area, whilst for the most part protected as national monuments, are vacant and in some case approaching a state of dereliction. Beyond this area is the new Caudan Waterfront development. Recently plans were submitted for the extension of this development into the area immediately west of the core of the site. The scale and height of the proposed buildings will dwarf the site and could impact on the setting of the wharf steps. The plan includes the demolition or radical modification of several national monuments. Within the historic core of the city, across the M2, similar conservation issues are also prevalent. Without a detailed agreed plan for the buffer zone, there does not seem to be any mechanism to counter these imminent development threats.

##### **- Restoration**

As outlined above there remains a threat to the authenticity of the site if work is undertaken without agreed plans and necessary approvals.

##### **- Visitor pressure**

Currently visitor numbers are low, approximately 3,000 in the year 2004, but coach parties can be difficult to manage in respect of exposed archaeology.

#### ***Authenticity and integrity***

##### *Authenticity:*

Without detailed documentation of the work that has been undertaken over the past six years, it is difficult to comment on the impact on authenticity. It is to be hoped that regularising the work so far undertaken will be a means of establishing the authenticity of what survives. Removing the undesirable additions of the 1990s should help to reinforce the authenticity of the site.

##### *Integrity:*

A detailed plan of the site dated 1865, discovered comparatively recently, has allowed the purpose of the remains to be understood. Less than half of what is documented in the 1865 plan still exists and possibly only around 15% of the original site.

Clearly the site is not intact. What does survive can therefore only represent the place where immigrants first arrived in Mauritius.

#### ***Comparative Evaluation***

The comparative analysis provided in the dossier makes the case for Mauritius having more physical evidence of indentured labourers than any of the many other countries that were similarly recipients of the British Government's programme. There are some remains of buildings in Reunion Island, Trinidad, South Africa (Durban). There appears to be no surviving evidence in Guadeloupe, Jamaica, Guyana. Together these countries received the largest number of indentured immigrants. A global inventory of monuments and sites relating to indentured immigration is currently being compiled by the Aapravasi Ghat Trust.

A key issue to be addressed is how far the indentured labour system introduced by the British Government was a unique phenomenon. Indentured labour existed as a system much earlier than the 19<sup>th</sup> century. It was for instance employed for those emigrating from Europe to the colonies in North America in the 17<sup>th</sup> and 18<sup>th</sup> centuries. Whereas indentured labour was officially organised and documented by the British government under what was called the 'great experiment' from India to its then colonies, the system also existed in an informal non-governmental way for labourers from India moving to Sri Lanka and Malaysia in the 19<sup>th</sup> century. Likewise many emigrants from various countries to Australia were also indentured. And the French and Dutch used the system to provide labour from China, Java and Melanesia for their colonies after the abolition of slavery.

This nomination focuses only on indentured labour from India moving to Mauritius under the official British Government scheme. If this narrower focus is adopted, then it seems necessary to look at the extent and scope of the whole scheme. It appears that there are some remains of immigration depots in at least three countries. Although Mauritius was the first country to receive indentured labour, it held that position for only about a year before other countries joined the process.

It would be more desirable to consider the wider indentured labour system which followed from the abolition of slavery in the early 19<sup>th</sup> century. This would mean not just considering the schemes sponsored by the British Government but also those involving the French and Dutch governments and other migrations such as the Chinese to the Caribbean to work in sugar plantations. Some migrations changed history and it would be valuable to assess the impact of the various waves of indentured labour around the world.

If an inscription is to be put forward to recognise the impact of indentured labour on the World Heritage list it would be desirable if nominations could be considered to display the massive global effect of indentured labour in many countries following on from the abolition of slavery, and to show how many of these "changed history".

In 2004, ICOMOS supported an international assistance request by the State Party for a seminar to explore the global scope of indentured labour and to investigate the

possibility of a serial nomination to reflect this phenomenon.

### ***Outstanding Universal Value***

#### *Evaluation of criteria:*

The property is nominated on the basis of criteria iv and vi:

*Criterion iv:* The site is put forward as a site that has unique remains to represent the “great experiment” in indentured labour put in train by the British Government and the impact that had around the world in social and economic terms.

Indentured labour was also promoted by other governments and it seems desirable to consider the movement of peoples in the wider context. ICOMOS considers that, with the available information, this criterion cannot be properly assessed at this stage.

*Criterion vi:* It is suggested that the indentured labour system inaugurated the beginning of a new world economic order that still resonates today. It is the global Diaspora of indentured labour that has had such a profound effect; Mauritius is one part of that process. ICOMOS considers that, with the available information, this criterion cannot be properly assessed at this stage.

## **5. RECOMMENDATIONS**

#### *Recommendations*

The nomination has brought into focus the whole subject of 19<sup>th</sup> century indentured labour which transported millions of peoples around the world and has had a profound effect on the development of many countries.

Mauritius was part of that process, in being the first country to be used as part of the great experiment by Britain. Many other countries joined in not just under the British scheme but also under similar schemes worked out by France and Holland, and through informal migrations.

It is suggested that research is initiated in collaboration with the Aapravasi Ghat Trust to consider the wider indentured labour Diaspora and its impact.

Meanwhile it is also recommended that the State Party complete the management plan for Aapravasi Ghat, to include the development and conservation of the Buffer Zone and archaeological and tourism strategies, and to regularise the restoration work so far undertaken at the nominated site.

It is also suggested that consideration should be given to changing the name of Aapravasi Ghat to Immigration Depot in order to signal that the place has significance for all immigrants of all creeds.

It is also suggested that the impressive and detailed archives connected to Aapravasi Ghat be considered for the UNESCO's Memory of the World Register.

#### ***Recommendation with respect to inscription***

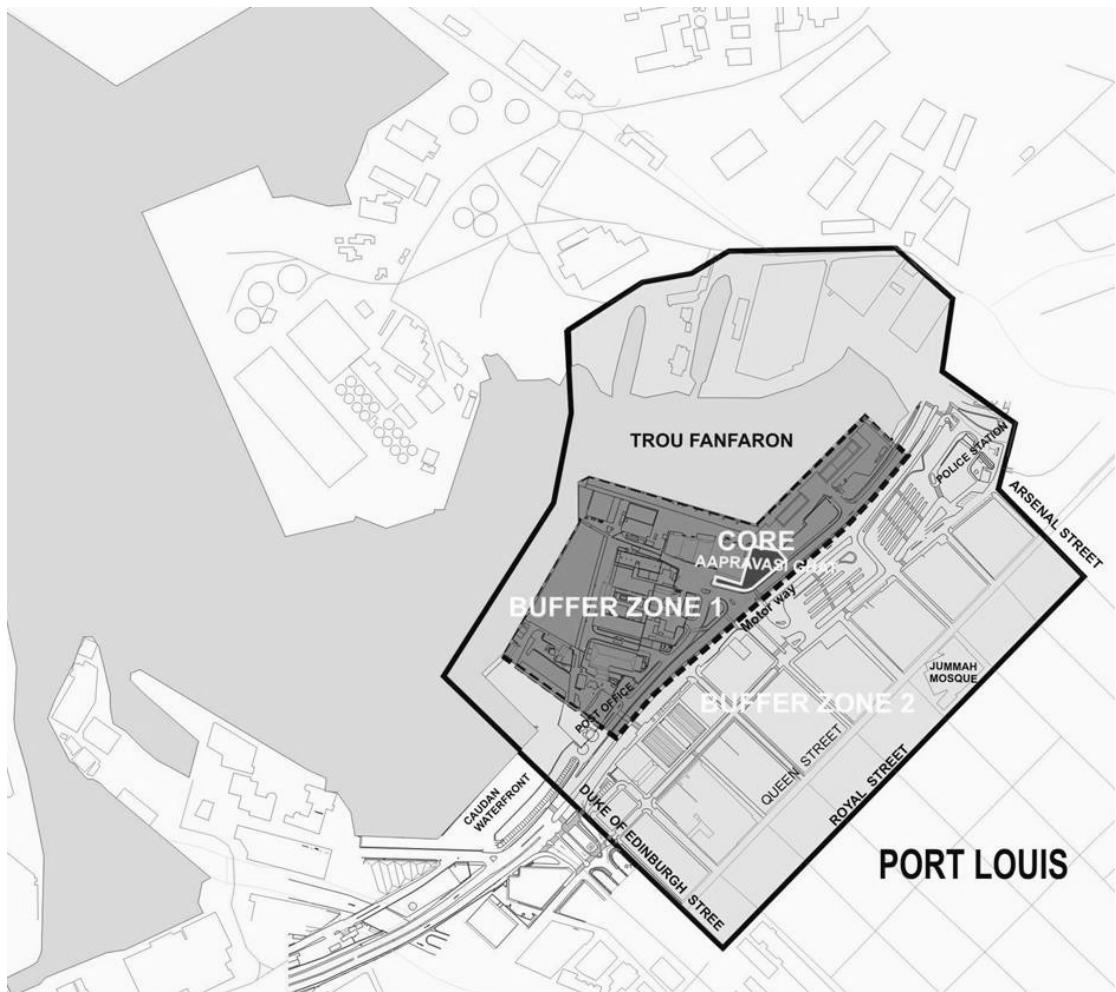
ICOMOS recommends that the examination of Aapravasi Ghat, Republic of Mauritius, be **deferred** to the World Heritage List to allow the State Party to:

-Undertake research on indentured labour to consider the extent, scope and impact of the indentured labour Diaspora around the world.

ICOMOS also suggests that consideration should be given to changing the name of Aapravasi Ghat to Immigration Depot in order to signal that the place has significance for all immigrants of all creeds.

ICOMOS also suggests that consideration should be given to putting forward the Aapravasi Ghat archives for the UNESCO's Memory of the World Register.

ICOMOS, April 2006



**Map showing the boundaries of the property**



**Hospital Block**



**Immigrant's sheds**

## Aaprapasi Ghat (Maurice)

No 1227

### 1. IDENTIFICATION

État partie : République de Maurice

Bien proposé : Aaprapasi Ghat

Lieu : District de Port-Louis

Date de réception par le

Centre du patrimoine mondial : 31 janvier 2005

Inclus dans la liste indicative : 28 juillet 2003

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Non

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un site.

Brève description :

L'Aaprapasi Ghat, à Port-Louis, est le site où commença dit-on la diaspora moderne des travailleurs sous contrat ou « engagés ». En 1834, le gouvernement britannique choisit l'île de Maurice pour en faire le premier site de sa « grande expérience », l'utilisation de travailleurs « libres » plutôt que d'esclaves. Entre 1834 et 1920, presque un demi-million de travailleurs sous contrat arriva d'Inde à l'Aaprapasi Ghat pour travailler dans les plantations sucrières de Maurice, ou pour être transférés de là à l'île de la Réunion, en Australie, en Afrique australe et en Afrique de l'Est ou dans les Caraïbes.

Les bâtiments de l'Aaprapasi Ghat sont l'une des premières manifestations et les plus explicites de ce qui devait devenir par la suite un système économique mondial.

### 2. ACTIONS

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription. Des informations supplémentaires envoyées par l'État partie ont été reçues le 14 février 2006.

Date de la mission d'évaluation technique : 2-5 septembre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie : Aucune

Consultations : L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur la gestion du patrimoine archéologique et sur le patrimoine bâti partagé.

Littérature : Anderson, Clare, *Convicts in the Indian Ocean, Transportation from South Asia to Mauritius 1815-53*, London, 2000 ; Carter, Marina, *Servants, Sirdars & Settlers, Indians in Mauritius, 1834-1874*, Delhi/New York, 1995 ; Carter, Marina, *Voices from Indenture: Experiences of Indian Migrants in the British Empire*, Leicester, 1996 ; Kale, Mahdavi, *Fragments of Empire: Capital, Slavery, and Indian Indentured Labor in the British Caribbean*, Philadelphia, 1998 ; Chowdhury, Amitava, *The Aaprapasi Ghat, Past & Present: Archaeological Investigations*, Port Louis, 2003.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 10 avril 2006

### 3. LE BIEN

#### Description

L'Aaprapasi Ghat est le site où 450 000 travailleurs sous contrat ou « engagés » venus d'Inde posèrent pour la première fois le pied à Maurice entre les années 1830 et 1920, représentant l'une des vagues d'immigration marquantes de l'histoire.

Installé dans la baie de Trou Fanfaron, dans la capitale de Saint-Louis, l'Aaprapasi Ghat est un ensemble constitué des ruines de trois édifices en pierre datant des années 1860, bâti sur le site d'un précédent dépôt d'immigration. Les bâtiments qui subsistent représentent moins de la moitié de ceux qui existaient dans les années 1860.

Le site proposé pour inscription, étroitement articulé autour des bâtiments, couvre 1 640 mètres carrés. Il est entouré d'une zone tampon, partie intégrante de la ville à l'essor rapide et d'un port animé.

Les 28,9 hectares de la zone tampon sont divisés en deux parties : une zone 1 de 2,9 hectares, entourant la zone proposée pour inscription, et une zone 2 plus grande, de 26 hectares, qui encercle la zone 1.

L'abolition de l'esclavage dans les colonies européennes au XIXe siècle incita les propriétaires de plantations tropicales du monde entier à rechercher de nouvelles sources de main d'œuvre humaine, bon marché et efficace. En 1834, le gouvernement britannique inaugura ce qu'on appela « la grande expérience », un système de travail sous contrat conçu pour attirer de la main d'œuvre dans les colonies britanniques. Ils envisagèrent au départ de faire venir des travailleurs de Chine, mais se tournèrent ensuite vers l'Inde, où certains États connaissaient une grande dépression économique. Les Indiens furent transportés en tant que travailleurs « engagés » sous contrat dans les plantations de l'Empire britannique pour remplacer les esclaves africains.

Le travail sous contrat ou « engagisme » existait déjà auparavant, par exemple pour inciter des colons britanniques, essentiellement, à émigrer dans le Massachusetts au XVIIe siècle, puis ensuite dans le

premier peuplement de la colonie du Cap dans les années 1820. Cependant, c'était alors à une échelle qui n'avait rien de commun avec celle qui se développa après l'abolition, en 1834.

L'île Maurice fut choisie comme le premier site d'accueil de ces nouveaux travailleurs sous contrat ou « engagés » en 1834, car on la percevait comme une économie de plantation en pleine expansion, contrairement aux producteurs sucriers « épuisés » des Antilles, et aussi du fait de sa proximité avec l'Inde.

Les propriétaires des plantations se procuraient de la main d'œuvre à bas prix sur le sous-continent indien, grâce à des arrangements avec les autorités coloniales. Les hommes et les femmes recrutés devenaient des travailleurs sous contrat ou « engagé », ainsi baptisés parce qu'ils étaient obligés de signer des contrats de travail valables un certain nombre d'années en échange d'un salaire de base ; ils étaient également nourris et logés.

Ce système s'étendit rapidement à d'autres pays, et des travailleurs sous contrat ou « engagés » venus d'Inde, d'Afrique, d'Asie du sud-est, de Chine et de Mélanésie émigrèrent pour travailler dans les plantations de cacao et de sucre des colonies britanniques, françaises et hollandaises, par exemple à Trinidad et en Guyane dans les années 1840, en Afrique du Sud dans les années 1860, au Suriname dans les années 1870 et à Fidji dans les années 1880. À l'époque de l'abolition officielle du système en 1918, deux millions de personnes environ avaient ainsi été transportées dans le monde ; on recensait presque un demi-million d'immigrants indiens à Maurice, un quart de million en Guyane, plus de cent mille dans le Natal et à Trinidad, et un nombre non négligeable à Fidji, en Guadeloupe, à la Réunion, en Jamaïque et en Afrique de l'Est.

À Maurice, la majorité des travailleurs « engagés » furent recrutés en Inde du Nord, particulièrement dans le Bihar et les provinces du nord-ouest comme l'Uttar Pradesh, bien qu'ils soient venus en plus petits nombres des districts de Tamil et de Telugu d'Inde du Sud. Durant les presque 90 ans que dura ce système, les autorités britanniques en Inde firent transiter environ 1,2 million de travailleurs « engagés » via des dépôts d'émigration.

Aujourd'hui, 68 % environ de la population mauricienne, qui s'élève à 1,22 million d'habitants, est d'origine indienne.

Le système des travailleurs « libres » « engagés » visant à apporter une alternative viable au travail des esclaves, il faisait l'objet d'un examen attentif, et l'on conservait des archives détaillées sur toutes les procédures : recrutement, transport, affectation aux propriétés et historique de l'emploi, sans oublier les informations à caractère personnel sur les travailleurs. Les registres qui en résultèrent sont rassemblés dans les archives de l'immigration indienne de l'Institut Mahatma Gandhi, à Maurice (en dehors du bien proposé pour inscription). La base de données, qui couvre la totalité du demi-million d'immigrants, est d'une envergure, d'une exhaustivité et d'une qualité impressionnante.

Le bien fut nommé Aapravasi Ghat en 1987 ; ce nom signifie dépôt d'immigration en hindi. Littéralement, le mot *ghat* veut dire « interface » - dans ce cas entre la mer et la rive, ou entre l'ancienne vie et la nouvelle ; il marque la nature symbolique du site, porte d'entrée des ancêtres de plus de la moitié de la population actuelle de Maurice.

Le bien proposé pour inscription se compose des vestiges d'une séquence de construction qui s'étendit entre 1849 et 1865 sur le site des bureaux de l'immigration.

Le bien se compose des éléments suivants :

1. Vestiges de trois bâtiments adjacents :

- Porte d'entrée et hôpital
- Abris des immigrés
- Quartiers des services

2. Mur et escaliers du quai

3. Signification symbolique du site

*Bâtiments :*

- Porte d'entrée et hôpital

La porte cintrée en pierre qui subsiste fut construite en 1865 pour servir d'entrée secondaire au complexe. L'hôpital, édifice de plein pied adjacent à la porte, possède des claveaux et des habillages de fenêtre en pierre taillée, et des murs en maçonnerie de moellons enduits. En 2000, la toiture du bâtiment fut remplacée.

L'hôpital comprend sept salles adjacentes. D'après le plan de 1865, elles servaient de salle de garde, d'écurie, de remise, de cuisine des fonctionnaires, de salle opératoire, de salle commune et de salle du personnel. Il ne subsiste que peu de détails de l'intérieur, à part dans la cuisine.

- Abris des immigrés

Il ne reste plus de ces abris qu'un mur de pierre. À l'origine, le bâtiment comportait trois murs en maçonnerie de moellons irréguliers, avec un quatrième en planches de bois.

Dans la cour devant le bâtiment, des fouilles ont révélé les vestiges de la cuisine des immigrants et des quartiers des Sirdar (les chefs de bande).

- Quartiers des services

Les vestiges des bains et des cabinets destinés aux immigrants subsistent.

*Mur et escaliers du quai*

À mi-chemin des quartiers des services, des marches mènent au quai. Le mur du quai est fait de pierres taillées disposées d'après divers schémas, qui reflètent les différentes périodes de la construction du bâtiment. Cette volée de 14 marches rectilignes en pierre, par lesquelles devaient passer tous les nouveaux immigrants, est considérée comme la porte symbolique vers l'île. Les marches du quai ne donnent plus directement accès à l'eau,

des bandes de terres ayant été conquises sur la mer devant elles.

Le dépôt d'immigration, dans sa dernière forme, s'étendait à l'origine beaucoup plus loin à l'est, jusque sous ce qui est actuellement la station de bus et une route à deux voies (voir Histoire ci-dessous).

#### *Signification symbolique du site*

Le dépôt d'immigration et plus particulièrement les marches du quai, première chose que voyaient les nombreux immigrants arrivant d'Inde sur l'île Maurice, ont une signification symbolique très grande : ils représentent l'entrée dans une nouvelle vie, pleine d'espoir et de promesses pour certains, d'épreuves pour d'autres, et l'on peut y voir la commémoration de tous les nouveaux immigrants qui sont passés par là.

#### *Histoire*

En 1721, les Français ont pris officiellement possession de Maurice. Trou Fanfaron, qui bénéficie d'une situation protégée, est devenu de ce fait le point d'entrée des premiers colons français, qui commencèrent la construction de Port-Louis en 1732, utilisant pour ce faire de la main d'œuvre venue d'Inde, d'Afrique et de Madagascar. De grands remparts et un hôpital doté de quatre murs formant une enceinte carrée autour d'une cour comptèrent parmi les premières constructions. L'hôpital existe toujours dans la zone tampon.

L'arrière-pays de Trou Fanfaron devint le centre marchand cosmopolite de Port-Louis : au XVIII<sup>e</sup> siècle, les travailleurs libres malgaches, africains et indiens s'y installèrent, rejoints au XIX<sup>e</sup> siècle par des marchands venus d'Inde et de Chine. Un style d'architecture « mauricien » fit rapidement son apparition, avec des murs en pierre et en mortier de chaux ou en latanier, et des toits faits d'argamashe sur des bardeaux (une technique importée d'Inde) ou des feuilles de latanier. Le mortier de chaux comprenait du yaourt, des blancs d'œuf, du beurre et de l'huile de sésame, une recette toujours d'actualité et utilisée pour les travaux de restauration de l'Aapravasi Ghat.

À partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, des plantations de cannes à sucre firent leur apparition sur l'île, avec de la main d'œuvre esclave.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les Britanniques étendirent leur influence dans l'Océan Indien. À la fin de 1810, ils marchèrent sur Port-Louis et les Français se rendirent. Sous la domination britannique, la production sucrière augmenta, Port-Louis fut transformé en port libre, des routes furent construites et le commerce prospéra. Avec l'abolition de l'esclavage en 1834, le gouvernement britannique introduisit le travail sous contrat ou « engagisme » pour maintenir l'offre de main d'œuvre, notamment pour les plantations de cannes à sucre. Des milliers de personnes commencèrent à affluer de l'Inde chaque année. Elles étaient initialement logées dans un dépôt à Port-Louis avant d'être dispersées dans les plantations.

Le site proposé pour inscription se compose des vestiges de ce dépôt. L'Aapravasi Ghat se trouve du côté oriental de la baie de Trou Fanfaron. L'histoire de l'accueil des travailleurs immigrants se décompose en trois grandes étapes.

La première s'étendit de 1834 à 1849, avec le début de l'immigration et le premier établissement du système de travail sous contrat. Il semble qu'il n'y avait pas à l'origine de dépôt d'immigration fixe, et plusieurs bâtiments à divers endroits de la baie servaient au débarquement des arrivants. Aux alentours de 1840, un bâtiment plus tard converti en hôpital de soins de la variole servait de dépôt d'immigration. On ignore sa situation exacte. En 1843, on trouve une référence écrite à l'utilisation de « vieux bâtiments de pierre », et ceux-ci ont été identifiés ; il s'agit d'une partie de l'hôpital militaire construit dans les années 1740. On sait que trois autres bâtiments au moins étaient également utilisés.

Le site de l'Aapravasi Ghat fut choisi en 1849. Un ancien bâtiment français construit avant 1775 existait alors sur le site, et il semble avoir formé le cœur des autres structures qui furent ajoutées par la suite. Le plan du site élaboré en 1849 montre les ajouts réalisés. Comme souvent avec les plans, on a du mal à savoir si tout ce qui est représenté a effectivement été construit. Le plan montre six bâtiments autour d'une cour, avec, adjacentes à l'ensemble, des marches en pierre descendant jusqu'au port. Très rapidement, il devint évident que les nouvelles structures ne pouvaient suffire à accueillir le nombre des arrivants. Il y avait parfois jusqu'à 1 000 hommes, femmes et enfants dans le dépôt en même temps. L'espace fut donc agrandi dans les années 1850, avec une nouvelle aire d'accueil créée. Des agrandissements supplémentaires furent approuvés en 1856.

En 1857, tout le terrain disponible était bâti. De nouveaux terrains furent donc rachetés, et les infrastructures du site améliorées par l'installation de cabinets, la pose de toitures en tuiles françaises plutôt qu'en fer blanc, pour améliorer l'isolation et la ventilation, et la construction d'un mur de quai le long du front de mer. Tout ceci était achevé en 1859. Le protecteur des immigrants décrit le complexe en détail dans son rapport de 1859. Il mentionne de grands édifices, dont certain avec des sols en bitume, des toits recouverts de tuiles et des murs faits en planche de bois, et déclare qu'on peut accueillir 600 personnes « sans le moindre problème ». Le nouveau dépôt, après ces améliorations, fut photographié en 1859.

Dans les années 1860, on apporta de nouveaux changements pour séparer les nouveaux immigrants et les anciens, et pour fournir des toilettes et des bains séparés. Tous les changements réalisés entre 1864-1865 sont documentés.

En 1864, la construction d'un chemin de fer coupa le dépôt d'immigration en deux, et des murs furent érigés le long des voies. D'autres modifications mineures suivirent jusqu'en 1923.

L'immigration de travailleurs « engagés » déclina dans les années 1870, pour cesser définitivement en 1923. Les bâtiments furent affectés à d'autres usages. Beaucoup survécurent jusqu'à la construction d'une gare routière

dans les années 1970 et d'une route (la nationale M2) dans les années 1980, traversant le site. D'autres furent démolis pour « nettoyer » la zone. Dans les années 1990, une partie du site fut aménagée en tant qu'espace commémoratif.

En 1865, le dépôt se composait des éléments suivants : bureau du gardien, cabinet de consultation, cuisines, bureau de l'immigration, abris des « sirdars », bureaux du gardien du dépôt et de l'économie, abris des immigrants, cabinets et marches conduisant au quai. De ceux-ci, il ne reste plus que le bureau du gardien, le cabinet de consultation et les escaliers. On trouve des vestiges archéologiques des cuisines, des quartiers des « sirdars », ainsi que d'une partie des abris et des cabinets d'aisance des immigrants.

Dans les années 1980, des habitants déterminés du quartier menèrent une campagne de sensibilisation sur l'importance du site. On inaugura la tenue d'une cérémonie religieuse sur le site, chaque mois de novembre, en l'honneur de l'esprit *Jehaji Bhai*. Les vestiges furent proclamés monument national en 1987 et, en 1988, le site fut confié au ministère de l'Éducation, des Arts et de la Culture.

En 1999, un projet de rénovation des bâtiments restants et d'étude des vastes archives existantes vit le jour. En 2001, l'Institut Mahatma Gandhi entama des fouilles archéologiques. Ce projet suscita une certaine controverse, et l'on convint de la mise en place d'un cadre juridique de développement, qui entraîna la création, en 2001, de l'*Aapravasi Ghat Trust Fund*. Il s'ensuivit des travaux archéologiques plus intensifs, et un projet de suppression des travaux inappropriés réalisés dans les années 1990. En 2001, le nom du site changea : de dépôt d'immigration, il fut rebaptisé Aapravasi Ghat. Pour certaines tranches de la population de Maurice, ce changement a marqué l'association du site avec les Hindous plutôt qu'avec l'ensemble des travailleurs « engagés », dont certains n'étaient pas hindous mais musulmans.

### ***Protection et gestion***

#### *Dispositions légales :*

Le site de l'Aapravasi Ghat appartient au ministère des Arts et de la Culture.

La zone principale est protégée en qualité de monument national, aux termes de la loi sur le Fonds du patrimoine national de 2003 et de la législation antérieure. Celle-ci stipule l'obligation d'obtenir le consentement du Fonds du patrimoine national préalablement à la réalisation de tous travaux sur le site.

Les zones tampon sont sous le contrôle du Conseil municipal de Port Louis et sont régies par les réglementations générales qui s'appliquent à la zone au titre de la loi du gouvernement local.

#### *Structure de la gestion :*

La gestion courante du site est sous la responsabilité de l'*Aapravasi Ghat Trust Fund*. Le conseil d'administration de cet organisme réunit des représentants des principales institutions membres, comme par exemple le Fonds du patrimoine national, et des ministères des Arts et de la

Culture, du Tourisme et des Finances. Une équipe technique choisie au sein du conseil passe en revue tous les travaux réalisés sur le site.

Un plan de gestion préliminaire soumis avec le dossier de proposition d'inscription exposait un organigramme de gestion établissant les divers comités de gestion et de conseil, ainsi qu'un plan de dotation en personnel.

Un projet de plan de gestion plus détaillé a été soumis par l'État partie le 15 février 2006.

Il expose les plans municipaux existants tels que le plan directeur des autorités portuaires mauriciennes, 2002-2005, qui comprend le projet de développement de l'Aapravasi Ghat. Il détaille également les ressources allouées par le gouvernement mauricien à l'*Aapravasi Ghat Trust Fund*. Entre 2002 et 2005, 8 millions de roupies mauriciennes, soit environ 260 000 dollars US, ont été allouées.

Le plan détaille les besoins à traiter en termes de structure de la gestion et de protection juridique. Actuellement, il n'existe pas de dispositions nationales sur les sites du patrimoine mondial qui auraient un impact sur les décisions prises par les autorités locales. Le plan définit des objectifs afin d'établir une législation de soutien et de mettre en place une structure de gestion claire qui impliquerait un comité directeur et des comités du plan de gestion. Les autres objectifs comprennent le développement d'un plan de conservation détaillé, la nécessité de renforcer les liens avec la communauté locale dans la zone tampon et des infrastructures pour les visiteurs.

Le projet de plan a été diffusé pour une consultation de trois à quatre mois. Les fonds nécessaires à sa mise en œuvre n'ont pas encore été totalement identifiés.

#### *Ressources :*

Le ministère des Arts et de la Culture, qui a versé des fonds à l'*Aapravasi Ghat Trust Fund* pour les travaux récurrents et les projets, est la principale source de financement.

### ***Justification de la valeur universelle exceptionnelle émanant de l'État partie (résumé)***

C'est à l'Aapravasi Ghat que commença la diaspora moderne du travail sous contrat ou « engagisme ».

Le bien est unique en ce qu'il est le seul exemple subsistant d'un dépôt d'immigration pour cette diaspora mondiale, qui reflète le système que le gouvernement britannique instaura pour ses colonies.

Dans ce dépôt d'immigration, Maurice accueillit le plus important contingent de travailleurs sous contrat au monde.

## 4. ÉVALUATION

### *Conservation*

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, le site a fait l'objet d'un programme de restauration et de deux phases de fouilles archéologiques depuis 1999, l'objectif étant de supprimer les travaux paysagers réalisés au début des années 1990 pour rendre au site son aspect des années 1860.

Ainsi, en 2000, la toiture de l'hôpital fut remplacée de façon inappropriée, avec des matériaux modernes et une grande ouverture voûtée dans la remise fut fermée. Ce programme n'a pas été sans susciter quelques débats et controverses. L'une des difficultés réside dans l'absence de plan de conservation, de stratégie archéologique, d'autorisation officielle pour les travaux et de documentation détaillée de l'ensemble du processus.

Il est maintenant nécessaire de régulariser la situation par l'élaboration de plans et stratégies nécessaires et, quand cela est possible, l'obtention d'une autorisation rétroactive pour les travaux entrepris jusqu'alors.

#### *État de conservation :*

Le site est fragile. Beaucoup des preuves des structures d'origine viennent des vestiges archéologiques exposés, dont certains, comme par exemple les sols en asphalte et les segments de mortier de chaux, sont très friables. Il est impératif de conserver ce qui a été exposé ou remblayé. Lorsque des travaux sont entrepris pour rendre aux édifices leur aspect de jadis, si ce processus semble avoir fait l'objet d'une réflexion considérable, il n'en reste pas moins souhaitable de le justifier et de le documenter. Il convient de souligner dès le départ l'importance des marches, essentielles à l'évaluation de la valeur universelle exceptionnelle, de l'authenticité et de l'intégrité du site ainsi qu'à la définition de ses délimitations.

#### *Protection et gestion :*

Celle-ci stipule l'obligation d'obtenir le consentement du Fonds du patrimoine national préalablement à la réalisation de tous travaux sur le site, classé monument national. Il semblerait que cette disposition n'ait pas toujours été respectée en ce qui concerne les fouilles archéologiques récentes et la restauration des structures.

L'État partie doit prendre des mesures pour veiller à ce que, à l'avenir, l'*Aapravasi Ghat Trust Fund* respecte les dispositions de la législation couvrant le patrimoine national, et en particulier les dispositions concernant l'examen indépendant et le consentement du Fonds du patrimoine national avant la réalisation de travaux sur le site, et à ce que le Fonds du patrimoine soit informé des travaux pour lesquels son consentement n'a pas été demandé et en possède les archives.

Le plan de gestion préliminaire soumis avec le dossier de proposition d'inscription est en fait une liste des stratégies de gestion souhaitées, qui n'ont à ce jour aucune validité juridique et auxquelles on ne peut d'ailleurs en conférer aucune sous leur forme actuelle. Le plan expose un organigramme de direction, incluant divers comités de

gestion et de consultation, ainsi que le plan de dotation en personnel envisagé, mais il n'indique pas clairement quand et comment ceux-ci seront mis en place.

On note plusieurs problèmes qui doivent être traités par un plan de gestion, notamment :

- la nécessité d'une collaboration entre l'*Aapravasi Ghat Trust Fund* et le Fonds du patrimoine national ;
- la nécessité de développer une stratégie archéologique ;
- la mise en place d'un plan de conservation et de développement pour la zone tampon, en collaboration avec les autorités municipales de Port-Louis ;
- l'élaboration d'un plan touristique pour optimiser les ressources du site ;

Il faut traiter ces questions et mettre en place un cadre ferme de gestion du site.

#### - Délimitations

La zone tampon ne possède actuellement aucun statut juridique. Elle n'est protégée que par des engagements apparemment exclusivement verbaux du maire de Port-Louis et des autorités portuaires mauriciennes.

Au vu des pressions dues au développement, ce point est source d'inquiétude. Pendant la mission de l'ICOMOS, on a suggéré que la zone tampon soit régulée par le biais des dispositions de la section 14 de la loi d'urbanisme et de développement, ce qui imposerait l'amendement du plan d'aménagement urbain de Port-Louis. Il faudrait pour cela élaborer une stratégie appropriée de conservation et de développement de la zone tampon. L'État partie a accepté d'envisager cette possibilité, ainsi que de protéger en qualité de monuments nationaux quelque 90 structures de valeur que l'*Aapravasi Ghat Trust Fund* a identifiées dans la zone tampon.

#### *Analyse des risques :*

##### - Développement

La principale menace pesant sur la zone tampon et donc sur le cadre du site provient d'un développement urbain rapide. Tous les bâtiments situés immédiatement à l'ouest de la zone principale, s'ils sont pour la plupart protégés en qualité de monuments nationaux, sont vides et proches pour certains d'un état de ruines total. Au-delà de cette zone se trouve le nouveau projet urbain de bord de mer Caudan. Des plans ont récemment été soumis concernant l'extension de ce projet jusqu'à la zone située immédiatement à l'ouest de la zone principale. L'envergure et la hauteur des bâtiments proposés écraseront le site et pourraient avoir un impact sur les abords des marches du quai. Le plan inclut de surcroît la démolition pure et simple ou la modification radicale de plusieurs monuments nationaux. Des problèmes de conservation similaires prévalent également dans le centre historique de la ville, de l'autre côté de la M2. En l'absence d'un plan détaillé

convenu pour la zone tampon, il ne semble y avoir aucun mécanisme apte à contrer ces menaces de développement imminentes.

#### - Restauration

Comme nous l'avons dit plus haut, des menaces pèsent sur l'authenticité du site si les travaux sont entrepris sans plan convenu et sans les autorisations nécessaires.

#### - Pressions des visiteurs

Actuellement, le nombre des visiteurs est faible, 3 000 personnes environ en 2004, mais les autocars de touristes peuvent être difficiles à gérer si on a le souci de préserver les vestiges archéologiques exposés.

### ***Authenticité et intégrité***

#### *Authenticité :*

Sans documentation détaillée des travaux entrepris ces six dernières années, il est difficile d'en commenter l'impact sur l'authenticité. Il faut espérer que la régularisation des travaux effectués jusqu'alors permettra d'établir l'authenticité de ce qui reste. La suppression des ajouts indésirables des années 1990 devrait participer au renforcement de l'authenticité du site.

#### *Intégrité :*

Un plan détaillé du site daté de 1865 et découvert relativement récemment a permis de comprendre l'usage des vestiges. Il ne reste plus que la moitié de ce qui apparaît dans le plan de 1865, et peut-être seulement 15 % environ du site d'origine.

Il est évident que le site n'est pas intact. Ce qui reste ne peut donc que représenter le lieu où les immigrants arrivaient pour la première fois à Maurice.

### ***Évaluation comparative***

L'analyse comparative figurant dans le dossier explique que Maurice possède plus de témoignages physiques du travail sous contrat que n'importe lequel des nombreux autres pays où le programme du gouvernement britannique fut également développé. On trouve quelques vestiges de bâtiments sur l'île de la Réunion, à Trinidad, en Afrique du Sud (Durban). Il semble en revanche n'en rester aucune trace en Guadeloupe, en Jamaïque et en Guyane. Ces pays sont, ensemble, ceux qui ont accueilli le plus grand nombre de travailleurs « engagés ». L'*Aapravasi Ghat Trust Fund* met actuellement sur pied un inventaire global des monuments et des sites relatifs à l'immigration des travailleurs sous contrat.

Il convient de se pencher sur une question essentielle : dans quelle mesure ce système introduit par le gouvernement britannique fut-il un phénomène unique ? Il existait en effet bien avant le XIXe siècle. Il fut par exemple employé pour les immigrants venus s'installer depuis l'Europe dans les colonies d'Amérique du Nord aux XVIIe et XVIIIe siècles. Si le gouvernement britannique

organisa et documenta officiellement le travail sous contrat d'immigrants venus d'Inde pour travailler dans ses colonies de l'époque, dans le cadre de ce qu'il appela « la grande expérience », le système existait aussi sous forme informelle et non gouvernementale pour les travailleurs d'Inde émigrant au Sri Lanka et en Malaisie au XIXe siècle. De même, beaucoup d'émigrants de divers pays vinrent travailler sous contrat en Australie, et les Français et les Hollandais se servirent de ce même système pour approvisionner leurs colonies en main d'œuvre venue de Chine, de Java et de Mélanésie après l'abolition de l'esclavage.

La proposition d'inscription se concentre exclusivement sur les travailleurs sous contrat venus d'Inde pour travailler à Maurice dans le cadre du programme officiel du gouvernement britannique. Si l'on adopte cet axe plus étroit, il semble nécessaire de considérer l'étendue et la portée du programme dans son ensemble. Il apparaît qu'il reste certains vestiges de dépôts d'immigration dans trois pays au moins. Bien que Maurice ait été le premier pays à accueillir des travailleurs sous contrat, il ne conserva cette position que pendant une année, environ, avant que d'autres pays ne rejoignent le programme.

Il serait plus souhaitable de considérer globalement le système de travail sous contrat ou « engagisme » qui suivit l'abolition de l'esclavage au début du XIXe siècle. Il ne suffirait pas pour cela de considérer les programmes développés par le gouvernement britannique, mais aussi ceux des gouvernements français et hollandais, et d'autres migrations, comme l'arrivée de Chinois dans les Caraïbes pour travailler dans les plantations de cannes à sucre. Certaines migrations ont changé le cours de l'histoire, et une analyse de l'impact des diverses vagues de travail sous contrat dans le monde serait précieuse.

S'il convient de mettre en avant une inscription sur la Liste du patrimoine mondial pour reconnaître l'impact du travail sous contrat, il serait souhaitable de pouvoir considérer les propositions d'inscription comme illustrant l'effet global majeur du travail sous contrat dans de nombreux pays après l'abolition de l'esclavage, et de montrer comment beaucoup de ces vagues d'immigration ont « changé l'Histoire ».

En 2004, l'ICOMOS avait soutenu une demande d'assistance internationale soumise par l'État partie pour l'organisation d'un séminaire dont l'objectif était d'explorer la portée générale du travail sous contrat et d'étudier la possibilité d'une proposition d'inscription en série pour refléter ce phénomène.

### ***Valeur universelle exceptionnelle***

#### *Évaluation des critères :*

Ce site est proposé pour inscription sur la base des critères iv et vi :

*Critère iv :* Le site est mis en avant en tant que site possédant des vestiges uniques, qui illustrent la « grande expérience » du travail sous contrat ou « engagisme » initiée par le gouvernement britannique, et l'impact qu'elle

eut aux quatre coins du monde en termes socio-économiques.

D'autres gouvernements encouragèrent eux aussi le travail sous contrat, et il semble souhaitable de considérer les mouvements de population dans ce contexte plus vaste. L'ICOMOS considère que compte tenu l'information disponible, ce critère ne peut pas être évalué correctement à ce stade.

*Critère vi* : Il est suggéré que le système du travail sous contrat marqua l'avènement d'un nouvel ordre économique mondial qui résonne encore aujourd'hui. C'est la diaspora mondiale des travailleurs sous contrat qui eut un effet si profond, Maurice n'étant qu'une partie de ce processus. L'ICOMOS considère que compte tenu l'information disponible, ce critère ne peut pas être évalué correctement à ce stade.

## 5. RECOMMANDATIONS

### *Recommandations*

La proposition d'inscription a mis en exergue le thème global du travail sous contrat au XIXe siècle, qui transporta des millions de gens de par le monde et eut une influence profonde sur le développement de nombreux pays.

Maurice fit partie de ce processus en ce qu'il fut le premier pays à faire l'objet de la « grande expérience » de la Grande-Bretagne. Beaucoup d'autres le rejoignirent ensuite, non seulement dans le cadre du programme britannique mais aussi dans le cadre de programmes similaires mis en œuvre par la France et la Hollande et de migrations informelles.

On suggère de lancer des recherches en collaboration avec l'*Aapravasi Ghat Trust Fund*, afin de considérer la diaspora globale des travailleurs sous contrat ou « engagés » et de faire et son impact.

Parallèlement, on recommande également que l'État partie complète le plan de gestion pour l'Aapravasi Ghat, en y incluant le développement et la conservation de la zone tampon et des stratégies archéologiques et touristiques, et qu'il régularise les travaux de restauration entrepris jusqu'à présent sur le site proposé pour inscription.

L'ICOMOS suggère également d'envisager le changement du nom de l'Aapravasi Ghat en Dépôt d'immigration, pour signaler l'importance du lieu pour les immigrants de toutes confessions.

Il est également suggéré de considérer la possibilité d'inscrire les archives impressionnantes et très détaillées de l'Aapravasi Ghat au registre Mémoire du Monde de l'UNESCO.

### *Recommandation concernant l'inscription*

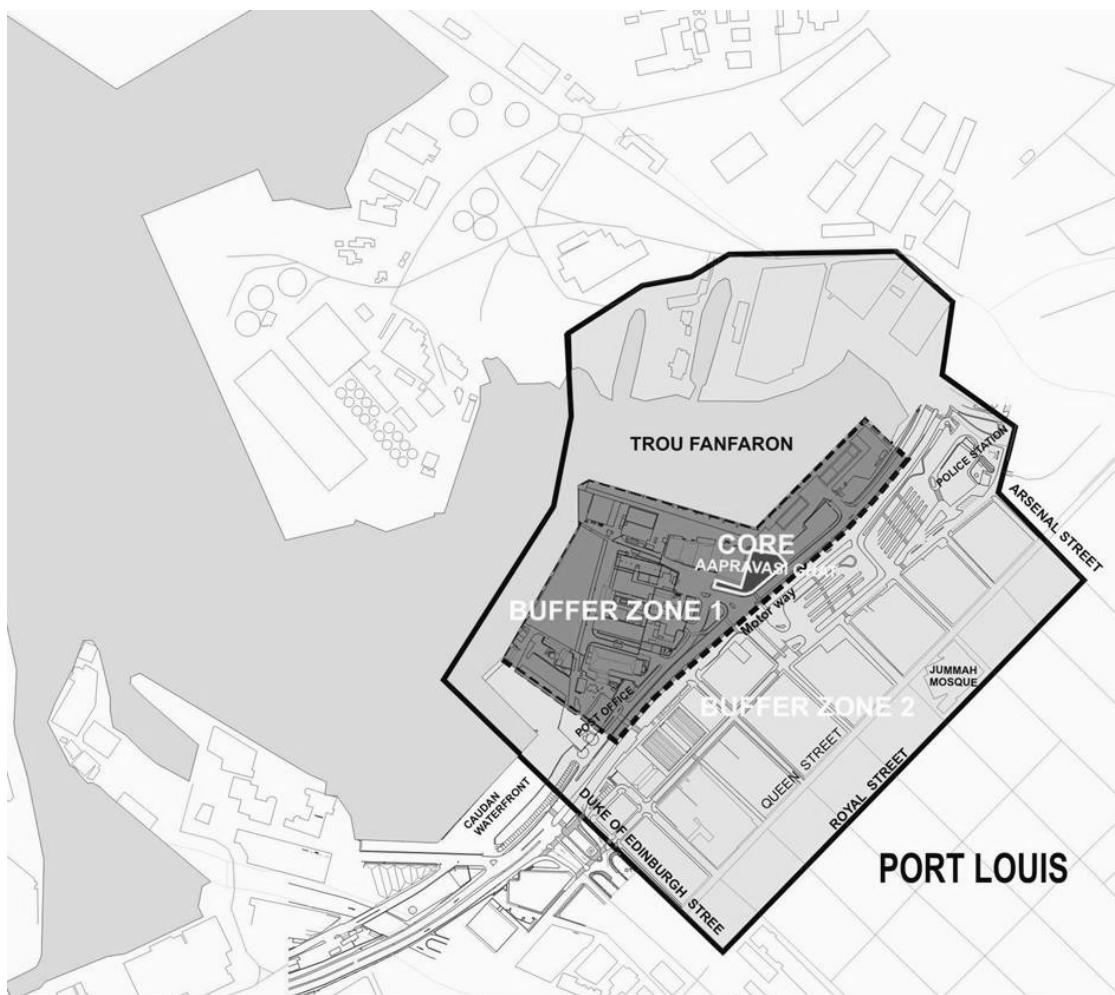
L'ICOMOS recommande que l'examen de l'Aapravasi Ghat, Maurice, sur la Liste du patrimoine mondial soit **différé** afin de permettre à l'État partie de :

- entreprendre des recherches sur le travail sous contrat, afin de prendre en compte l'envergure, la portée et l'impact de la diaspora des travailleurs sous contrat partout dans le monde.

L'ICOMOS suggère également d'envisager de changer le nom de l'Aapravasi Ghat en Dépôt d'immigration pour signaler l'importance du lieu pour les immigrants de toutes confessions.

L'ICOMOS suggère également d'envisager la possibilité d'inscrire les archives de l'Aapravasi Ghat au registre Mémoire du Monde de l'UNESCO.

ICOMOS, avril 2006



**Plan indiquant les délimitations du bien**



**Bâtiments de l'hôpital**



**Quartier des immigrés**

